

**MINISTERE DES FINANCES  
ET DU BUDGET**



**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

Union - Discipline - Travail

**DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

## **GUIDE DE PROCEDURES DE LA DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DU CONTENTIEUX (DRC)**

---

**VERSION 2**

# SOMMAIRE

<b>A.</b>	<b>PROCÉDURE D'OCTROI DE L'AGREMENT DE COMMISSIONNAIRE EN DOUANE</b> .....	<b>3</b>
<b>B.</b>	<b>PROCÉDURE D'OCTROI ET DE RENOUVELLEMENT DES AGREMENTS D'ENTREPÔT ET D'ADMISSION TEMPORAIRE POUR PERFECTIONNEMENT ACTIF</b> .....	<b>6</b>
<b>C.</b>	<b>PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'EXONÉRATIONS ET DE FRANCHISES</b> .....	<b>9</b>
<b>D.</b>	<b>PROCEDURE D'AUTHENTIFICATION DES CERTIFICATS D'ORIGINE</b> .....	<b>12</b>
<b>E.</b>	<b>PROCEDURE D'ARBITRAGE DES LITIGES NE RELEVANT PAS D'ORGANE SPECIFIQUE</b> .....	<b>15</b>
<b>F.</b>	<b>PROCEDURE DEVANT LES TRIBUNAUX</b> .....	<b>17</b>



## A. PROCÉDURE D'OCTROI DE L'AGREMENT DE COMMISSIONNAIRE EN DOUANE

### I. OBJET :

Cette procédure traite des modalités d'octroi de l'agrément de commissionnaire en douane.

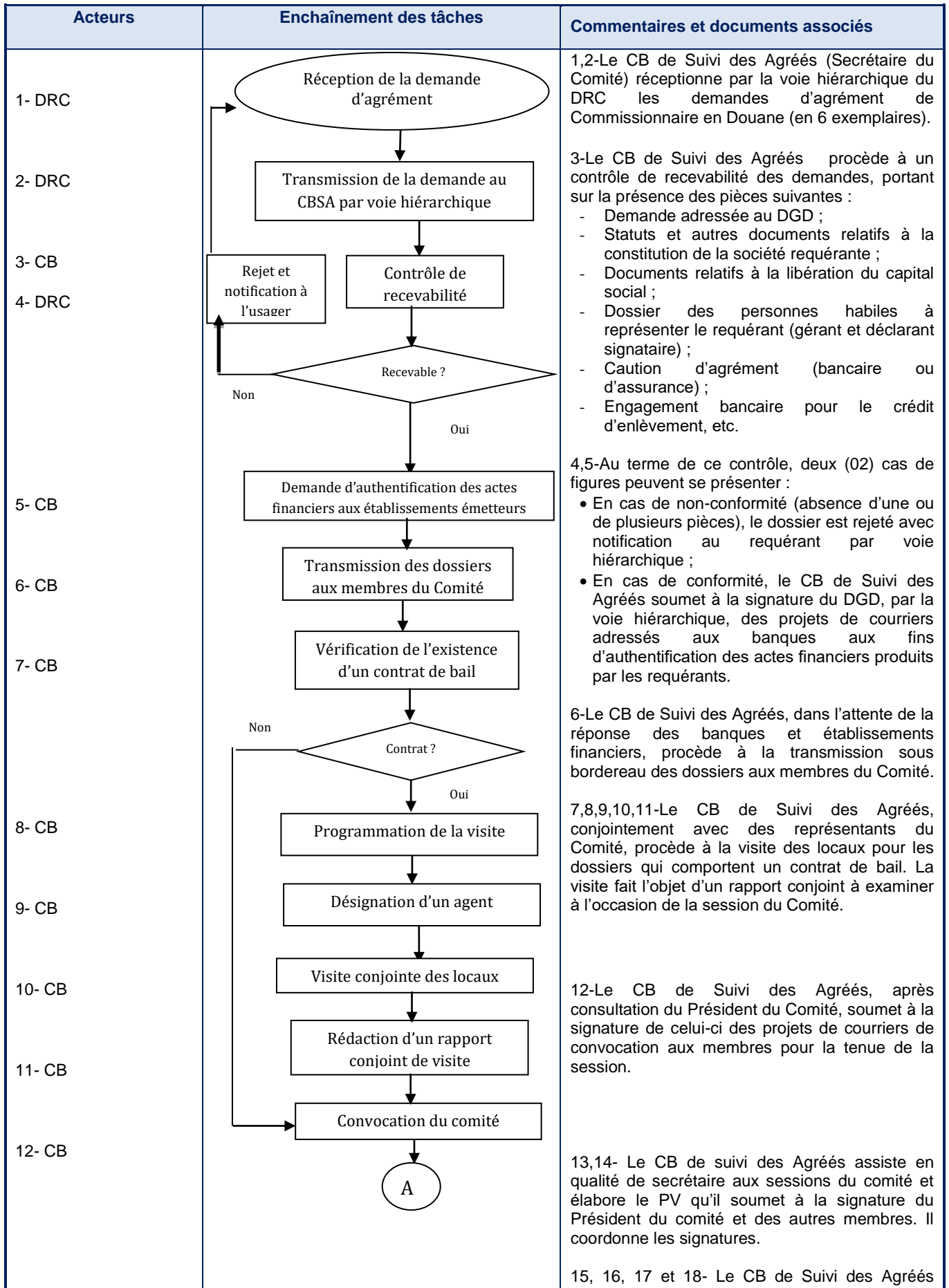
### II. DOMAINE D'APPLICATION

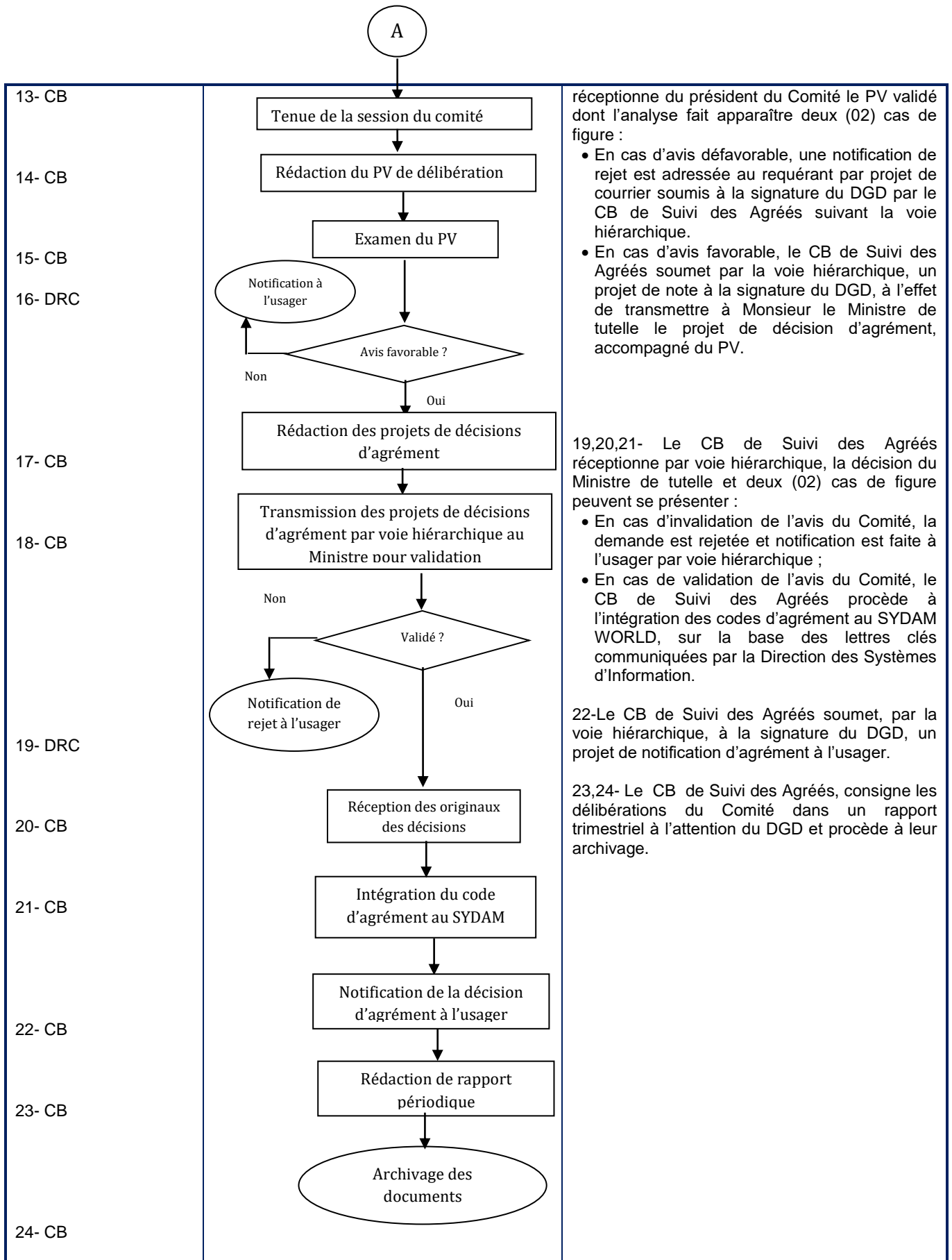
Cette procédure, gérée par la Direction de la Réglementation et du Contentieux, s'applique aux demandes d'agrément de commissionnaire en douane.

### III. SIGLES ET DÉFINITIONS

DGD	Directeur Général des Douanes
DRC	Direction de la Réglementation et du Contentieux
SDLT	Sous-direction de la Législation et du Tarif
CDA	Commissionnaire en Douane agréé
CB	Chef de Bureau
Comité	Comité consultatif des agréments de commissionnaire en douane

## IV. LOGIGRAMME







## B. PROCÉDURE D'OCTROI ET DE RENOUELEMENT DES AGREMENTS D'ENTREPÔT ET D'ADMISSION TEMPORAIRE POUR PERFECTIONNEMENT ACTIF

### I. OBJET

Cette procédure traite des modalités d'octroi et de renouvellement des agréments d'Entrepôt et d'Admission Temporaire pour Perfectionnement Actif.

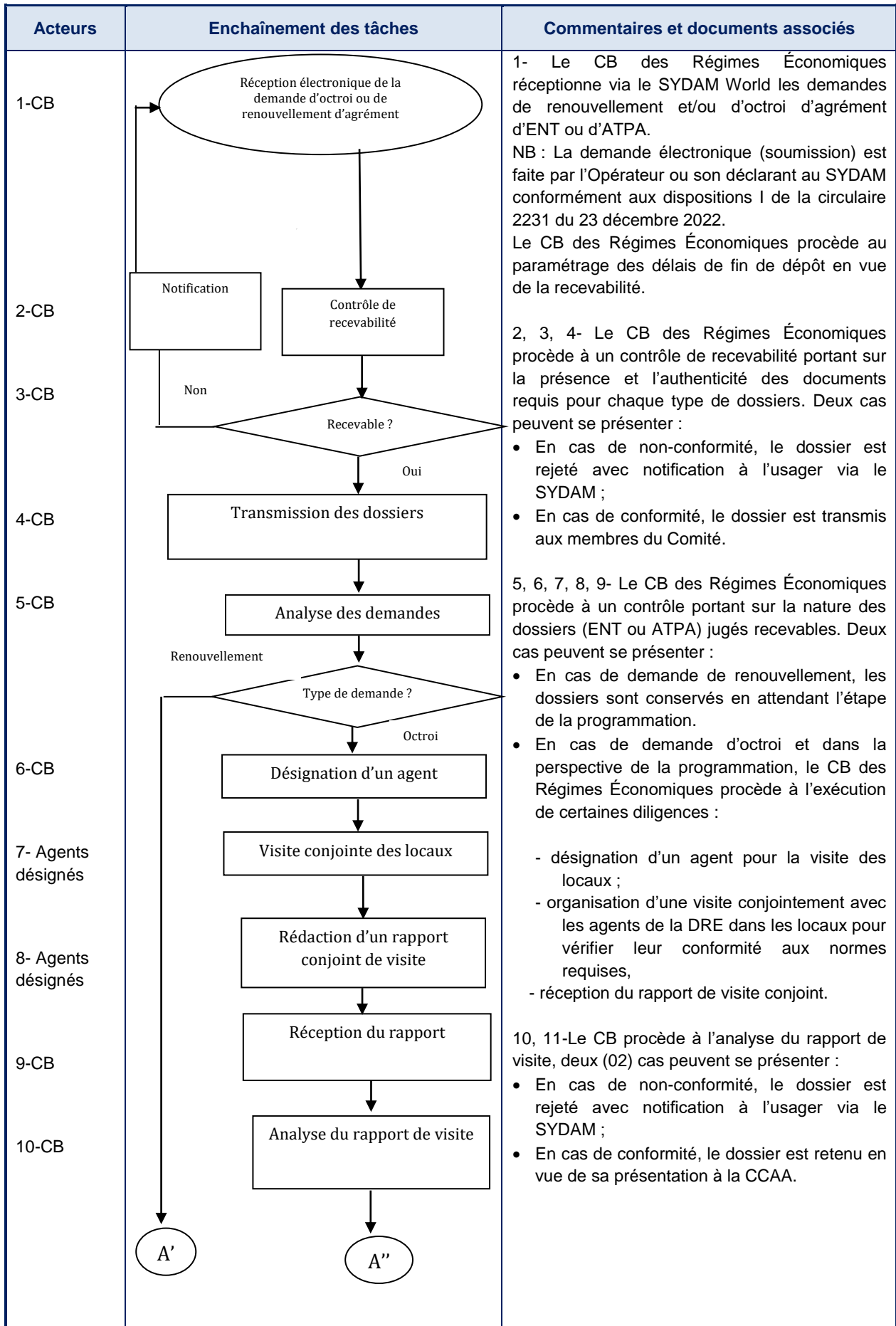
### II. DOMAINE D'APPLICATION

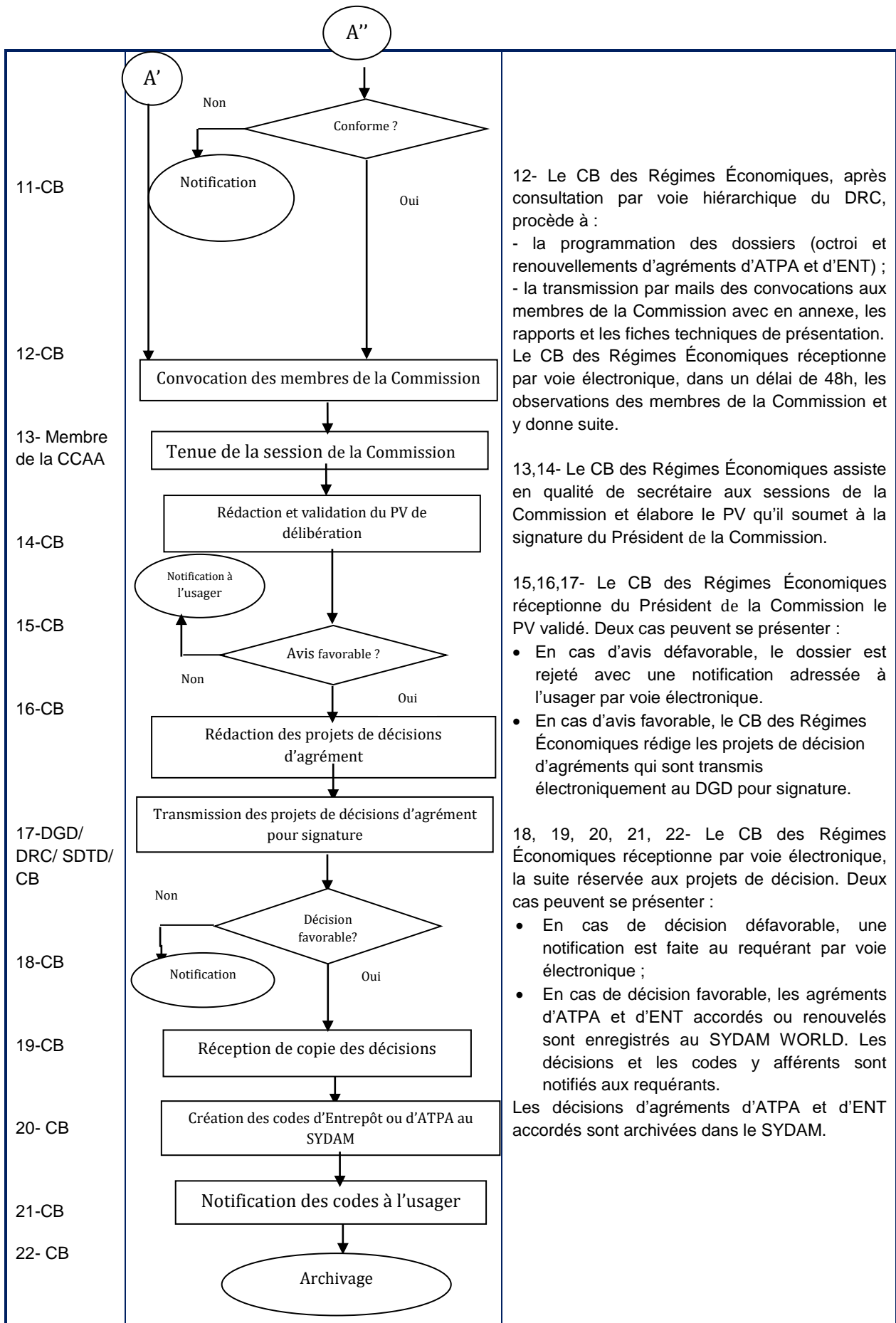
Cette procédure, gérée par la Direction de la Réglementation et du Contentieux, s'applique à toutes les demandes d'octroi et de renouvellement des agréments d'Entrepôt et d'Admission Temporaire pour Perfectionnement Actif.

### III. SIGLES ET DÉFINITIONS

DGD	Directeur Général des Douanes/Direction Générale des Douanes
DRC	Directeur/Direction de la Réglementation et du Contentieux
SDTD	Sous-directeur/Sous-direction des Techniques Douanières
CB	Chef de Bureau
ATPA	Admission Temporaire pour Perfectionnement Actif
AT	Admission Temporaire
ENT	Entrepôt
Comité	Comité consultatif d'octroi et de renouvellement des agréments d'entrepôt ou d'AT

## IV. LOGIGRAMME









## C. PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'EXONÉRATIONS ET DE FRANCHISES

### I. OBJET

Cette procédure traite des modalités de mise en œuvre des exonérations et des franchises.

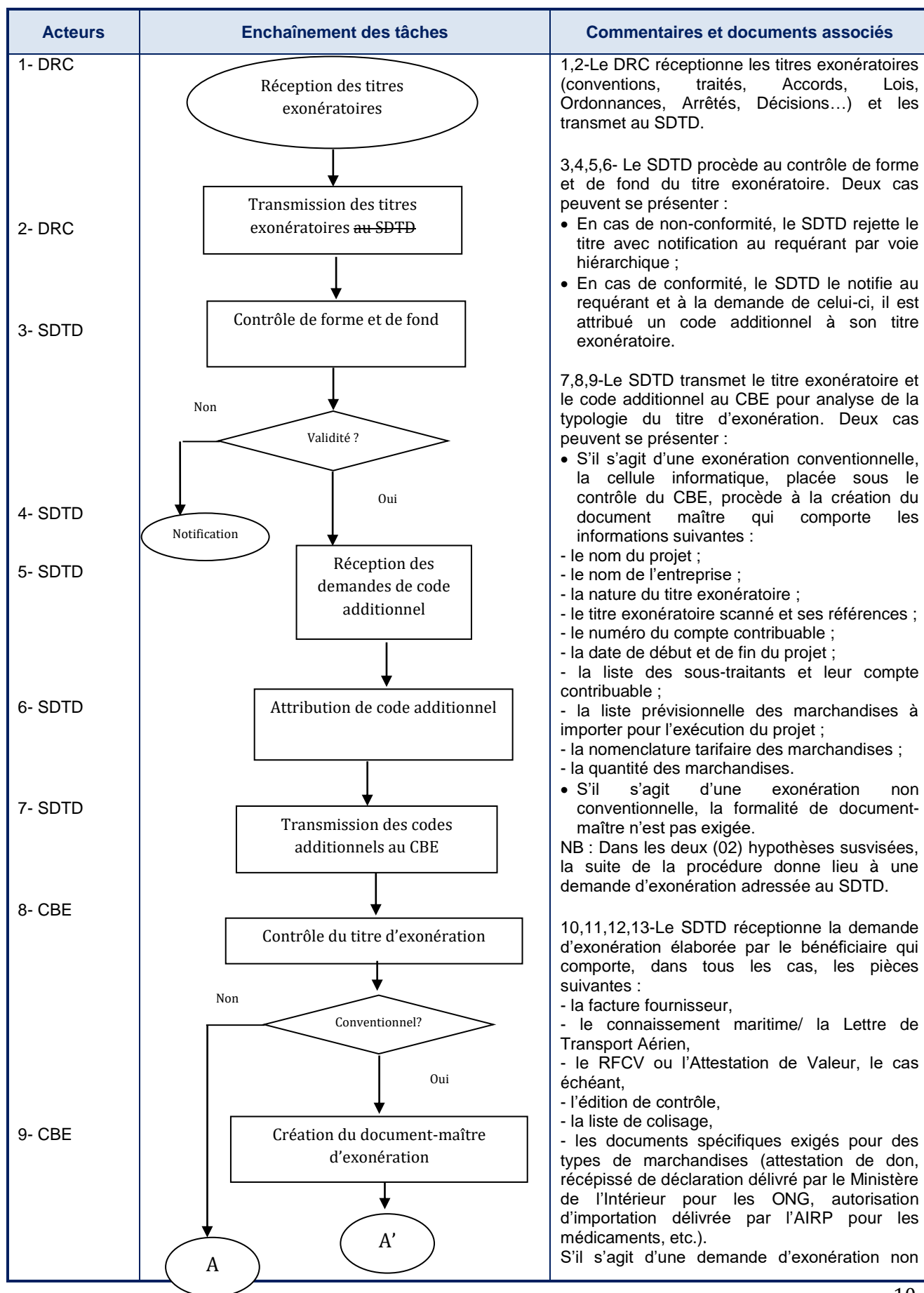
### II. DOMAINE D'APPLICATION

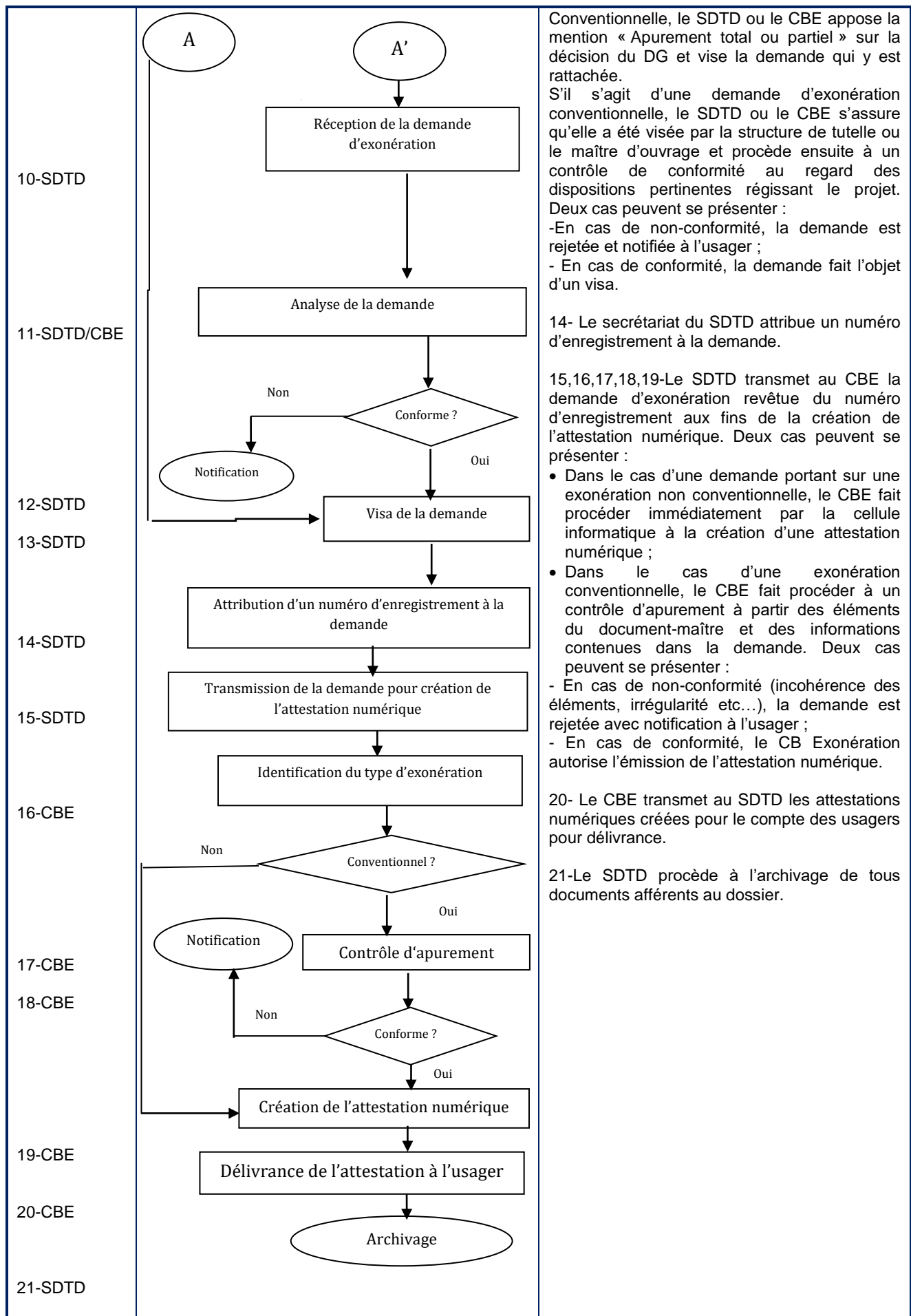
Cette procédure, gérée par la Direction de la Réglementation et du Contentieux, s'applique à toutes les demandes d'exonérations et de franchises.

### III. SIGLES ET DÉFINITIONS

DGD	Directeur Général des Douanes/Direction Générale des Douanes
DRC	Directeur/Direction de la Réglementation et du Contentieux
SDTD	Sous-directeur/Sous-direction des Techniques Douanières
CB	Chef de Bureau
SYDAM WORLD	Système de Dédouanement Automatique des Marchandises
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
ONU	Organisation des Nations Unies
Document-maître d'exonération	C'est un document qui reprend toutes les informations relatives à un projet
Conventionné	Le bénéficiaire d'une exonération résultant d'une convention internationale, d'un traité ou accord international, d'une Loi ou d'une ordonnance, d'une convention d'État, d'un arrêté (inter) ministériel ou d'une décision.

## IV. LOGIGRAMME







## D. PROCEDURE D'AUTHENTIFICATION DES CERTIFICATS D'ORIGINE

### I. OBJET

Cette procédure traite des modalités d'authentification des certificats d'origine.

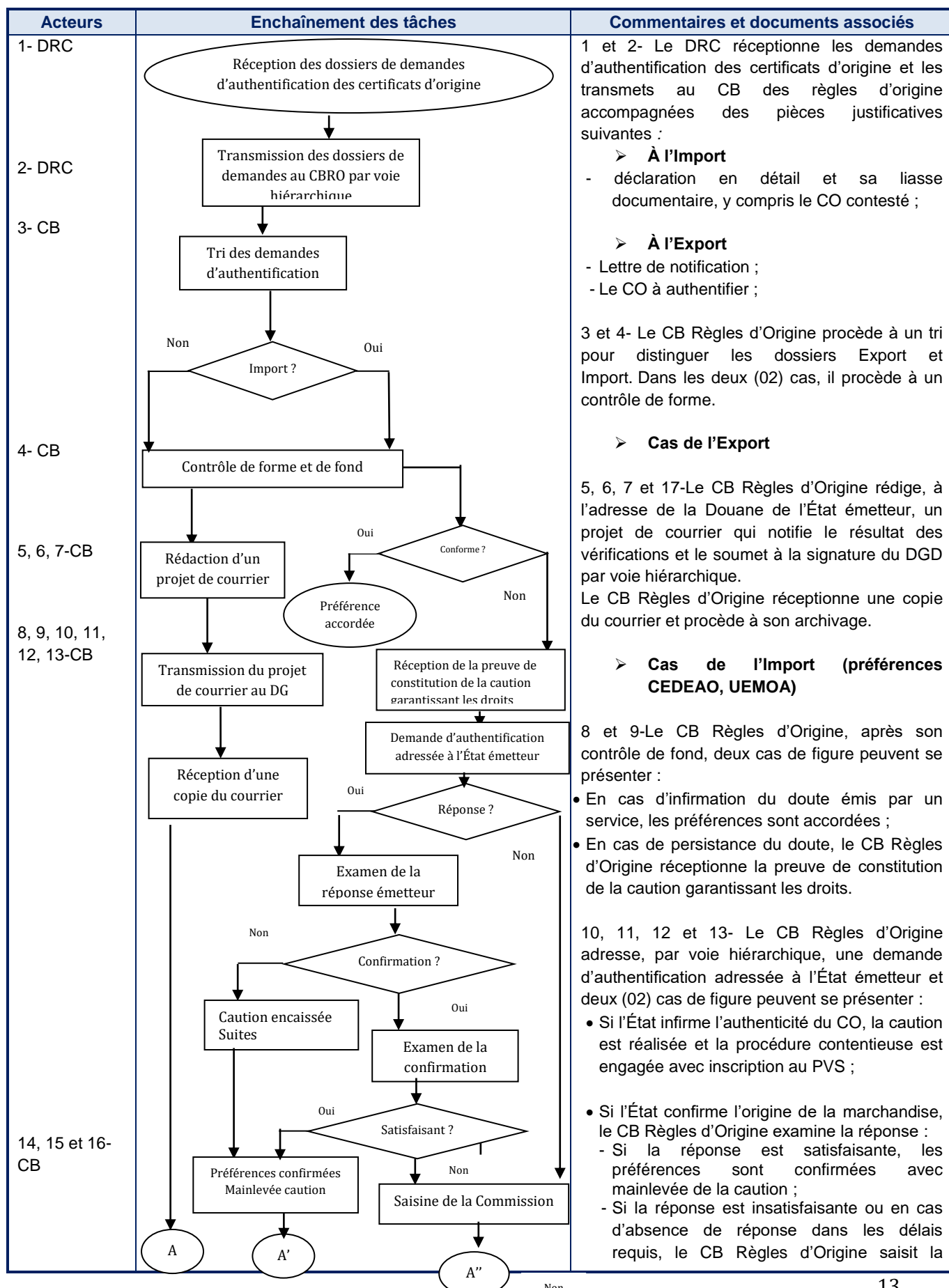
### II. DOMAINE D'APPLICATION

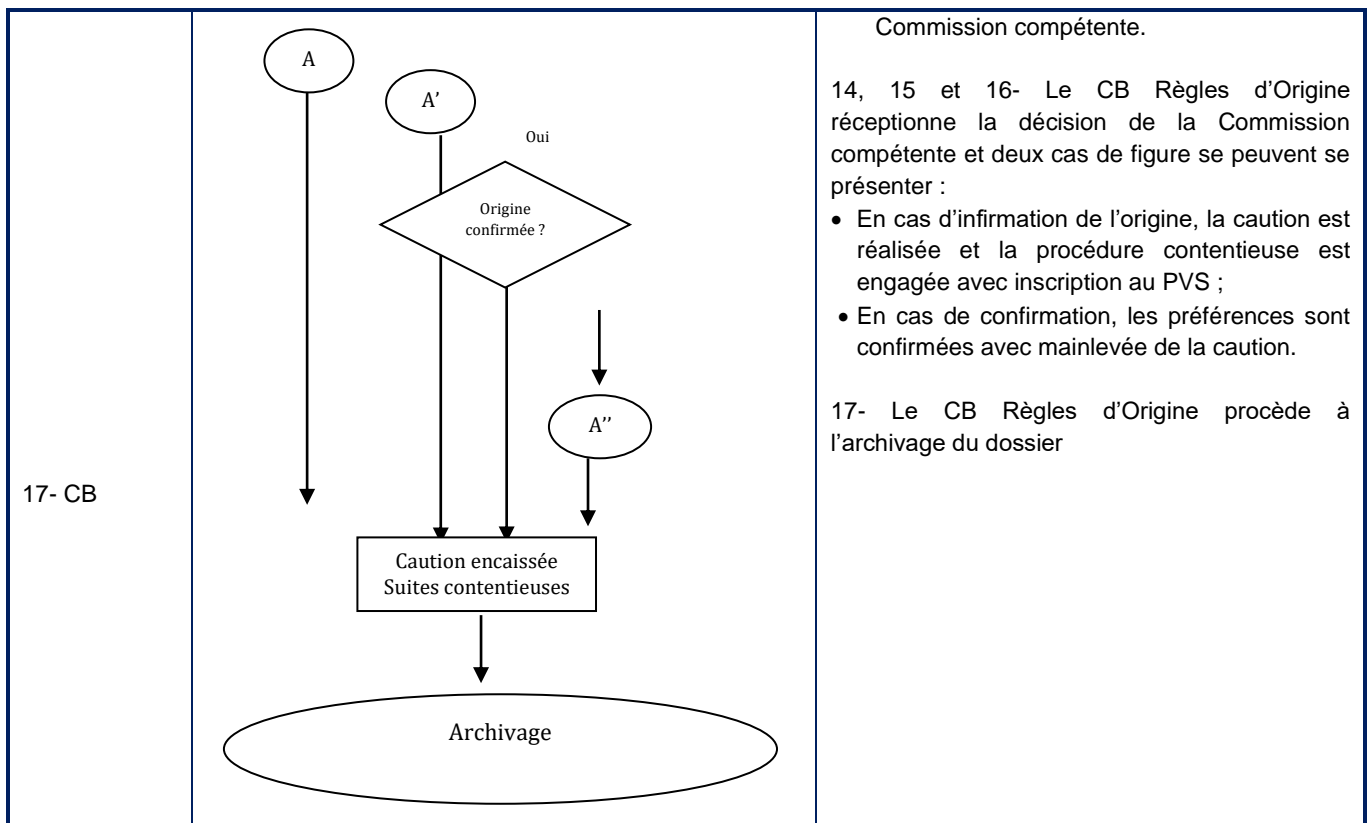
Cette procédure, gérée par la Direction de la Réglementation et du Contentieux, s'applique aux activités d'authentification des certificats d'origine préférentielle.

### III. SIGLES ET DÉFINITIONS

DGD	Directeur Général des Douanes
DRC	Direction de la Réglementation et du Contentieux
SDCAA	Sous-direction du Coopération de l'Assistance Administrative
CBRO	Chef du Bureau des Règles d'Origine
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
CEDEAO	Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest
CO	Certificat d'Origine
DDU	Déclaration en Douane Unique
Origine préférentielle	Origine déterminée d'une marchandise dans le cadre de régimes commerciaux contractuels ou autonomes qui donnent lieu à l'octroi de préférences tarifaires (exonération totale ou partielle des droits d'entrée)

## IV. LOGIGRAMME







## E. PROCEDURE D'ARBITRAGE DES LITIGES NE RELEVANT PAS D'ORGANE SPECIFIQUE

### I. OBJET

Cette procédure présente les modalités d'arbitrage des litiges ne relevant pas d'organe spécifique.

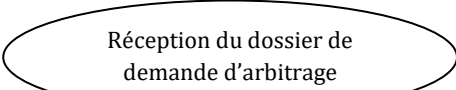
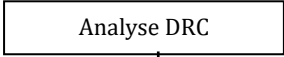
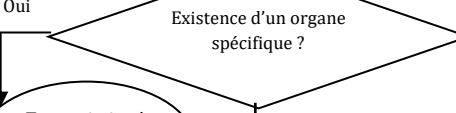
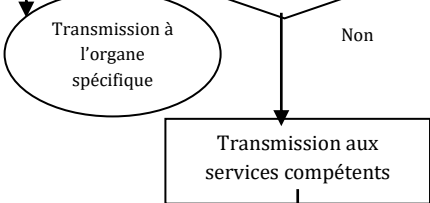
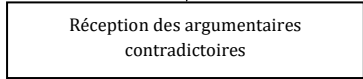
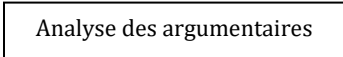
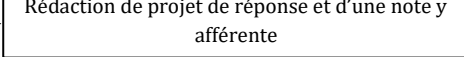
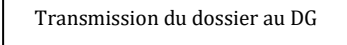
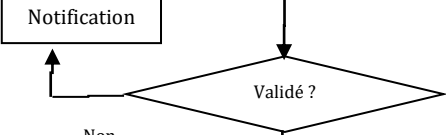
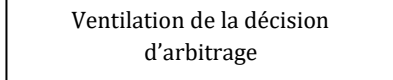
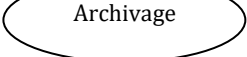
### II. DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure, gérée par la Direction de la Réglementation et du Contentieux, s'applique à toutes les demandes d'arbitrage adressées au DGD et qui ne relèvent pas d'organes spécifiques (Comité d'Arbitrage de la Valeur, Observatoire de la Célérité des Opérations de Dédouanement...).

### III. SIGLES ET DÉFINITIONS

DGD	Directeur Général des Douanes/Direction Générale des Douanes
DRC	Directeur/Direction de la Réglementation et du Contentieux
SDLT	Sous-directeur/Sous-direction de la Législation et du Tarif
SDTD	Sous-directeur/Sous-direction des Techniques Douanières
SDCAA	Sous-directeur/Sous-direction de la Coopération et de l'Assistance Administrative
SDCAJ	Sous-directeur/Sous-direction du Contentieux et des Affaires Juridiques

## IV. LOGIGRAMME

Acteurs	Enchaînement des tâches	Commentaires et documents associés
1-DRC		1- Le DRC réceptionne du DGD, le dossier de demande d'arbitrage d'un requérant.
2-DRC		2,3,4-Le DRC procède à une analyse des différentes pièces et paramètres du dossier (objet, matière, PV, pièces justificatives et toutes circonstances pertinentes). Deux cas peuvent se présenter :
3-DRC		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si le dossier relève de la compétence d'un organe dédié au problème soulevé, le DRC procède à sa réorientation par bordereau vers cet organe ;</li> <li>• Si le dossier ne peut être pris en charge par un organe spécifique, le DRC l'impute à la Sous-direction compétente.</li> </ul>
4-DRC		
5-SD		5,6- Le Sous-directeur compétent réceptionne le dossier et invite les parties prenantes à lui faire parvenir leurs argumentaires sous forme de mémoire. Il réceptionne par voie hiérarchique, les mémoires des différentes parties et procède à une analyse approfondie du dossier en fonction des éléments de fait et de droit soulevés.
6-SD		
7-SD		7,8,9,10- Le SD compétent, au terme de son étude, rédige le projet de réponse accompagné d'une note signée du DRC qu'il soumet au DGD pour décision. Deux cas peuvent se présenter :
8-DRC/SD		En cas d'invalidation, notification est faite au DRC pour prise en compte des observations ;
9-DGD/DRC		En cas de validation, la décision d'arbitrage est transmise au requérant avec ampliation aux services des Douanes concernés.
10-Service Courrier		11- Le SD compétent procède à l'archivage d'une copie de la décision et de tous documents y afférents.
11-SD		





## F. PROCEDURE DEVANT LES TRIBUNAUX

### I. OBJET

Cette procédure traite des modalités de poursuites des affaires contentieuses devant les tribunaux.

### II. DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure, gérée par la Direction de la Réglementation et du Contentieux, s'applique à tous les cas de poursuites des affaires contentieuses devant les tribunaux.

### III. SIGLES ET DÉFINITIONS

DGD	Directeur Général des Douanes
DRC	Direction de la Réglementation et du Contentieux
SDCAJ	Sous-direction du Contentieux et des Affaires Juridiques
CBP	Chef de Bureau des Poursuites
AJT	Agence Judiciaire du Trésor

## IV. LOGIGRAMME

